



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

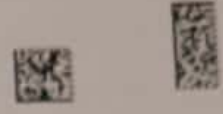
AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Pozi en ligne le 11/10/19

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES BAINÈRES-DE-BIGORRE-CAMP
32 AV GÉRUZET BP 129
65201 BAINÈRES DE BIGORRE CEDEX



M DUBIE SERGE
13 IMP DU ROSSIGNOL
33400 TALENCE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 56 831 783 407
Référence de l'avis : 19 65 4106511 24

Numéro de propriétaire : 300 D00056 S

Débitéur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBP7KW
M DUBIE SERGE JACQUES MARCEL

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

337,00 €

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2019.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.